



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 26 juin 2018



Législature 2016 - 2021

Communiqué de la Municipalité N° 17

Rolle, le 12 juin 2018

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 26 juin prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Collaboration avec M. Joao Pinheiro (informatique). Son engagement pour une durée de 6 mois à plein temps date du 1^{er} janvier 2018. Les délais nécessaires à l'établissement du préavis sur l'informatique communale, rallongés par l'application de la loi sur les marchés publics, ainsi que l'important soutien que M. Joao Pinheiro apporte au service militent en faveur d'une reconduction de son mandat pour une même durée de 6 mois, soit dès le 1^{er} juillet prochain. A noter que M. Pinheiro suit en parallèle une formation continue pour l'obtention du brevet fédéral d'informaticien de gestion.

Succès informatique. M. Hayman Lotfy, dans le cadre de sa formation universitaire en cours d'emploi, s'est distingué parmi les 10 meilleurs de sa volée. Il pourra ainsi bénéficier d'un échange de 2 semaines cet été à Séoul, sous la forme de « cours avancés dans les technologies de l'information » pour établir des échanges culturels et scientifiques avec d'autres universités. A noter encore qu'une séance d'information d'une demi-journée (en 2 sessions le 18 juin) sera donnée à l'ensemble du personnel communal sur la cybercriminalité.

Engagement d'un apprenti agent d'exploitation. Trois apprentis sont actuellement en formation à la Voirie (pour une durée de 2 ans) et chez les concierges (1 an). Deux d'entre eux termineront leur apprentissage en août prochain et, pour l'heure, seul un nouvel apprenti a été engagé. Le second poste sera attribué à M. Mike Steffen, âgé de 22 ans, déjà au bénéfice d'un CFC de logisticien (La Poste). M. Steffen débutera son activité le 2 août 2018 pour une formation de 2 ans, sans la 1^{ère} année compte tenu de l'obtention (avec mention) de son 1^{er} CFC.

Engagement d'un ASP (assistant de sécurité publique). La mise au concours du poste resté vacant depuis le départ de M. Schurmann a suscité le dépôt de 30 dossiers. Déjà au bénéfice d'une formation d'assistant en sécurité publique (diplôme obtenu en 2016 à l'Académie de police de Savatan), M. Daniel Romeri, le candidat retenu, vit à Morges et est employé par la Police de l'Ouest lausannois ; son entrée en fonction est agendée au 1^{er} août 2018.

2. Désaffectation légale au cimetière

Décidée en 2012, cette opération se renouvelle chaque année et concerne, pour 2018, la désaffectation des tombes à la ligne de corps N° 1307 à 1321 (1 ligne) et la ligne cinéraire N° 259 à 267, toutes arrivées à échéance, ainsi que les différentes concessions funéraires et cinéraires qui n'ont pas été renouvelées dans les temps.

3. Opération Grand-Rue fleurie 2018



Sur proposition de Mme Choulat Pugnale, une 2^{ème} édition après celle remarquée de l'an dernier sera organisée en 2018, avec la collaboration de l'Office du tourisme.

Les participants ont deux catégories à choix (cf. règlement ad hoc) : Maisons avec abords fleuris (balcons, jardinets, cours, murs et bords de fenêtre) visibles de la rue **ou** Commerces, restaurants, bars, institutions (rez-de-chaussée avec espaces publics et terrasses).

Le Jury sera composé de deux représentantes de la Municipalité, d'un représentant du Conseil communal, d'un représentant de la Voirie et d'un membre du GREC.

Les commerçants et habitants de la Grand-Rue peuvent encore **s'inscrire jusqu'à fin juin** pour participer au concours, par courriel à tourisme@rolle.ch

4. ENJEU – nouvelles salles de classe pour les primaires

Face à l'évolution démographique de la région, de nouvelles salles de classe pour de petits élèves seront ouvertes dès la rentrée d'août 2018. La direction scolaire a ainsi souhaité obtenir deux surfaces supplémentaires au Château, ce qui portera à trois classes et un bureau pour les enseignants les surfaces louées par ENJEU. Quelques travaux de rafraîchissement seront nécessaires dans l'intervalle, ainsi que la pose d'éléments de sécurité supplémentaire aux fenêtres, provisoires, à l'intérieur du bâtiment historique pour la durée de location des salles.

5. Modification du temps du stationnement aux deux parkings de la plage

La durée de parcage autorisée sur les parkings de la Plage et du Rupalet passera de 72 à 6 heures durant la tranche horaire de 08h.00 à 19h.00, 7 jours sur 7, une mesure dictée par la décision de Mont-sur-Rolle de limiter la durée de ses parkings à 3 heures, dont ceux de Bellefontaine. L'effet collatéral constaté tenait (car la chose sera bientôt corrigée) dans le « transfert » de voitures tampons (montoises) à destination des parkings rollois de la plage... une situation guère compatible avec les utilisateurs du site en période estivale. Des autorisations particulières de stationner, sous forme de macarons, ont naturellement été données aux personnels assurant les activités de la plage de Rolle (restaurant, paddles, pédalos).

6. **Portrait de Charles Vittel (1809-1889), Préfet de Rolle**

M. Charles Vittel (grand-père d'Arthur Vittel, également préfet) a exercé cette fonction dans le district de Rolle à deux reprises, de 1845 à 1862 et de 1885 à 1889. Conservé par sa famille depuis sa réalisation, son portrait sous forme d'un tableau d'époque a été « légué » à la Commune. Il comptera donc parmi les autres Rollois que l'histoire a retenu et dont les effigies, toujours attentives aux délibérations des autorités communales, sont exposées dans la salle du Conseil, au Château. Les héritiers-donateurs de M. le Préfet seront reçus à Rolle le 29 juin à midi, pour un accueil de circonstance sur une terrasse du bord du lac.

7. **Taxes déchets 2018 et déchets méthanisables**

La fixation annuelle des taxes se fonde sur le règlement communal sur la gestion des déchets de novembre 2012, tel que validé par le Conseil communal. La Municipalité s'est déclarée en faveur du statu quo, à savoir une taxe de Fr. 90.— pour les personnes physiques, Fr. 240.— pour les entreprises et Fr. 120.— pour les micro-entreprises. A noter qu'en matière de gestion des déchets, Rolle occupe une place de « bon élève » dans le giron des communes vaudoises avec un équilibre financier (parts financées par les taxes et l'impôt) relativement bon. On note aussi peu de sacs noirs illicites déposés parmi les blancs taxés, dans les containers.

En revanche, s'agissant des déchets méthanisables, une campagne sera lancée prochainement afin de sensibiliser le public à utiliser des contenants bruns officiels, au lieu de lourds sacs (de différentes matières non biodégradables) simplement déposés au bord de la route que le personnel affecté à la « récolte » doit vider dans les camions de Henny Transports (possibilité de mécanisation de l'opération limitée aux seuls containers « en dur »). Des autocollants seront posés sur tous les sacs et autres contenants non officiels, selon l'exemple ci-dessous :



8. **Frais de rappel, de recherches et de remboursements**

Sur proposition du service des finances, la Municipalité a adapté les frais perçus (quand ils l'étaient) en matière de rappels de factures, d'intérêts de retard ou de frais de remboursement. Ces modifications se résument comme suit : le 1^{er} rappel est désormais fixé à Fr. 10.— (gratuit jusqu'ici), le second avant poursuites Fr. 20.— (Fr. 5.—) ; et mention sera faite (nouveau) d'intérêts de retard de 1.5 % sur toutes les factures et sommations pour les amendes d'ordre.

La Municipalité a aussi validé le principe de déduire Fr. 10.— (montant forfaitaire, nouveau) du remboursement de factures ou amendes payées à double ; et des frais de recherche pourront par ailleurs être répercutés sur les demandeurs. Ces modifications tarifaires entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Denys Jaquet

Pascal Petter

